



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arras, le 8 septembre 2025

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Monsieur le président du conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les maires du Pas-de-Calais,
Mesdames et Messieurs les présidents d'intercommunalités

OBJET : Mobilisation collective en vue de l'extinction des réseaux 2G et 3G et de son impact sur le parc d'ascenseurs

P.J. : - Annexe n°1 : dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs
- Annexe n°2 : communication de la DGE sur la « Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G »

L'extinction prochaine des réseaux 2G et 3G par les opérateurs de télécommunications aura des répercussions importantes sur le parc des ascenseurs qui ne peuvent être négligées.

La réglementation impose à tout ascenseur de disposer de moyens d'alerte et de communication avec un service d'intervention pour des raisons de sécurité. Aujourd'hui, une part significative du parc d'ascenseurs fonctionne encore avec des dispositifs d'alerte et de communication utilisant les réseaux 2G et 3G, dont l'arrêt définitif est programmé dans les prochaines années par les opérateurs télécoms, et dès 2026 pour le réseau 2G. Ces équipements nécessiteront une mise à niveau technique obligatoire.

Compte tenu de l'importance du parc concerné et des contraintes temporelles liées à cette transition, nous devons nous engager collectivement dans une démarche dynamique pour garantir à nos concitoyens le maintien du bon fonctionnement des ascenseurs concernés.

Pour accompagner cette transition, des évolutions réglementaires seront prochainement soumises à consultation afin d'assurer la bonne information des propriétaires par les ascensoristes lors des visites de maintenance, ainsi qu'une obligation de mise à niveau des équipements lors du contrôle technique quinquennal.

Je vous demande donc de bien vouloir mettre en œuvre, selon vos prérogatives et responsabilités respectives, l'ensemble des actions nécessaires pour assurer la mise à niveau des équipements avant l'extinction des réseaux, en agissant pour garantir la bonne information des propriétaires concernés et



les accompagner dans les meilleures conditions pour la mise à niveau des appareils. Je sais pouvoir compter sur l'implication et la réactivité de chacun.

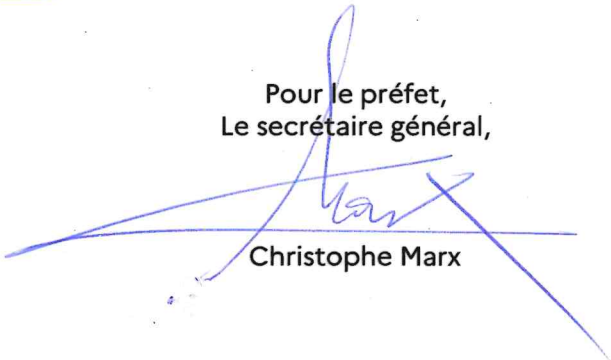
Je vous invite également à identifier rapidement vos propres matériels éventuellement concernés et à programmer dès maintenant leur mise à niveau dans un calendrier compatible avec l'extinction des réseaux.

Les services de la préfecture restent à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations respectueuses.

Bien à vous

Pour le préfet,
Le secrétaire général,


Christophe Marx

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les sous-préfets,
- Monsieur le président de l'association des maires et présidents d'intercommunalités du Pas-de-Calais
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux du Pas-de-Calais

Annexe n° 1 : dates d'extinction des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs

Opérateurs		Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
France hexagonale	Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	Fin 2026	Fin 2026	<i>Non encore annoncée</i>
	Extinction 3G	À partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	<i>Non encore annoncée</i>



Fermeture des réseaux mobiles 2G et 3G

Sommaire

1. Qu'est-ce que la 2G et la 3G ?
2. A quelle échéance la fermeture de ces réseaux est-elle prévue ?
3. Pourquoi les opérateurs éteignent les technologies 2G et 3G ?
4. Selon que vous êtes un particulier, un syndic de copropriété, une entreprise ou une collectivité, comment anticiper la fermeture des réseaux 2G et 3G ?
5. Pour plus d'informations sur l'extinction des réseaux 2G/3G

Les opérateurs de réseaux de télécommunication mobile prévoient d'éteindre les technologies 2G et 3G. Particuliers, entreprises, collectivités... : découvrez comment anticiper la migration de vos équipements vers les nouvelles technologies.

Qu'est-ce que la 2G et la 3G ?

La 2G et la 3G sont deux technologies de télécommunication mobile qui ont été déployées par les opérateurs français dans les années 1990 puis 2000. Après plusieurs décennies de service, **les opérateurs mobiles ont annoncé à partir de 2022 leurs plans respectifs d'extinction de ces technologies** en France métropolitaine, pour un basculement total vers les réseaux de nouvelles générations 4G et 5G.

La 4G et la 5G ont déjà pris le relais pour la très grande majorité des usages, notamment pour l'accès à internet et l'essentiel des appels et SMS du grand public. **Aujourd'hui, plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G sont équipés de 4G.**

A quelle échéance la fermeture de ces réseaux est-elle prévue ?

Dates d'extinctions des réseaux 2G et 3G annoncées par les opérateurs en France métropolitaine

Opérateurs		Orange	SFR	Bouygues Telecom	Free Mobile
France hexagonale	Extinction 2G	Fin 2026 (à partir du 31 mars 2026)	Fin 2026	Fin 2026	Non encore annoncée
	Extinction 3G	À partir de la fin 2028	Fin 2028	Fin 2029	Non encore annoncée

Le calendrier peut être amené à évoluer selon les annonces des opérateurs et sera mis à jour en conséquence.

Si votre opérateur commercial n'est pas Orange, SFR, Bouygues Télécom ou Free Mobile, vous pouvez le contacter pour connaître les dates éventuelles d'arrêt de ses services 2G et 3G.

Pourquoi les opérateurs éteignent les technologies 2G et 3G ?

Les décisions d'extinction des technologies 2G et 3G relèvent de la stratégie des opérateurs qui en sont propriétaires. Cette décision, qui suit une tendance mondiale, est motivée par plusieurs raisons :

- par rapport aux technologies 2G et 3G, la 4G et la 5G offrent **une sécurité renforcée** avec des protocoles de chiffrement avancés, une authentification robuste et une architecture réseau conçue pour résister aux menaces modernes. L'extinction des technologies moins robustes renforce l'intégrité des réseaux mobiles et la sécurité des données qui y transitent ;
- les technologies 2G et 3G ne représentent plus qu'une **faible portion du trafic acheminé sur les réseaux** ;
- les industriels à travers le monde qui fabriquent et maintiennent les produits et services nécessaires au fonctionnement de ces technologies délaissent lesdites technologies au profit de la 4G et la 5G ;
- le fonctionnement des réseaux 2G et 3G est, toutes choses égales par ailleurs, **plus énergivore** que celui de la 4G et la 5G ;
- l'arrêt de la 2G et de la 3G **permet de libérer des capacités**. Réutiliser les fréquences pour la 4G et la 5G devrait encore améliorer la qualité de service sur ces réseaux ;
- les technologies 4G et 5G offrent des vitesses de téléchargement et de navigation plus rapides.

Comment anticiper la fermeture des réseaux 2G et 3G selon votre profil ?

Je suis un particulier

Cette fermeture des réseaux 2G et 3G entraînera-t-elle une dégradation de la qualité de mon réseau mobile ?

Plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G des opérateurs sont équipés de 4G, la 4G couvrant plus de 99,9% de la population métropolitaine.

Aucune perte de réseau résultant de la fermeture des réseaux 2G et 3G n'est donc à prévoir. Seuls les utilisateurs de certains téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes seront contraints de remplacer leurs appareils.

Quels téléphones sont concernés par la fermeture de la 2G/3G ?

Pas d'inquiétude ! La très grande majorité des téléphones sont compatibles avec la 4G et la 5G et pourront continuer à fonctionner.

Certains usagers pourraient encore utiliser des téléphones n'étant pas compatibles avec les technologies 4G et 5G. Leurs téléphones ne fonctionneront donc plus à la fermeture des réseaux 2G et 3G des opérateurs choisis par ces usagers. Il peut s'agir de téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes.

Pour identifier si votre téléphone est a minima compatible avec les réseaux 4G et vous permet d'accéder à tous les services disponibles sur ces réseaux (appels, SMS et accès à internet) vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie 4G, notamment en vous référant aux caractéristiques indiquées dans sa fiche technique ou aux données de son constructeur, facilement accessibles sur internet, en tapant par exemple « [modèle du téléphone] compatibilité 4G » sur un moteur de recherche ;
- par ailleurs, même si votre téléphone est compatible avec la 4G, il se pourrait qu'il ne le soit pas avec la technologie d'appels ou voix sur 4G (Voice over LTE ou VoLTE). Pour vérifier cette compatibilité, vous pouvez vous référer à la fiche technique du téléphone ou

aux données du constructeur, notamment accessibles sur internet, et consulter les pages internet créées par certains opérateurs :

- Orange ;
- Bouygues Télécom ;
- SFR et RED.
- enfin, bon à savoir : sur certains modèles de téléphones mobiles, cette compatibilité à la VoLTE peut passer par la mise à jour du logiciel du téléphone. Vérifiez que vous disposez de la dernière version du logiciel de votre téléphone et mettez-le à jour si besoin pour bénéficier des services d'appels 4G. Pour mettre à jour le logiciel de votre téléphone :
 - sur le système Android, ouvrez l'application « Paramètres », appuyez sur « Système » puis « Mise à jour logicielle » et suivez les instructions à l'écran ;
 - sur le système de la marque Apple, ouvrez l'application « Réglages », appuyez sur « Général » puis « Mise à jour logicielle » et validez « Mettre à jour ».

Lors de l'achat d'un nouveau téléphone, pensez à vérifier sa compatibilité a minima avec la 4G (y compris la fonction d'appels sur 4G) si vous le destinez à une utilisation qui se prolongerait au-delà des dates de fermeture des réseaux 2G/3G annoncées par les opérateurs.

Si vous disposez d'un téléphone compatible a minima avec la 4G ou 4G/5G, pensez également à vérifier dans les réglages du téléphone que les réseaux cochés pour les communications sont bien « 4G » et/ou « 5G ».

Quels autres équipements et services utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements peuvent encore fonctionner exclusivement sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des systèmes de téléassistance aux personnes ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés ;
- certains dispositifs médicaux.

Comment anticiper la fin de la 2G/3G pour ces équipements ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, **les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.**

Pour vous assurer du futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à **établir dès maintenant un diagnostic** de vos équipements **en contactant votre fournisseur**. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Je suis un syndic de copropriété

Quels équipements et services des copropriétés utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements participant à la gestion technique des bâtiments peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des téléalarmes d'ascenseurs ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés.

Comment anticiper la fin de la 2G/3G ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.

Pour vous assurer du futur fonctionnement des équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à **établir dès maintenant un diagnostic** des équipements **en contactant le fournisseur de la copropriété**. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Le Cercle CREDO, association d'experts et d'acteurs de la fibre optique, a rédigé un guide sur la gestion technique des bâtiments dans le cadre de la fermeture du cuivre. De nombreuses solutions présentées dans ce guide conviennent également pour remplacer les équipements fonctionnant sur les réseaux 2G et 3G.

Je suis une entreprise ou une collectivité

Cette fermeture des réseaux 2G et 3G entraînera-t-elle une dégradation de la qualité de mon réseau mobile ?

Plus de 99,8% des sites d'émission 2G et 3G des opérateurs sont équipés de 4G, la 4G couvrant plus de 99,9% de la population métropolitaine.

Aucune perte de réseau résultant de la fermeture des réseaux 2G et 3G n'est donc à prévoir. Seuls les utilisateurs de certains téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes seront contraints de remplacer leurs appareils.

Quels téléphones sont concernés par la fermeture de la 2G/3G ?

Pas d'inquiétude ! La très grande majorité des téléphones sont compatibles avec la 4G et la 5G et pourront continuer à fonctionner.

Certains usagers pourraient encore utiliser des téléphones n'étant pas compatibles avec les technologies 4G et 5G. Leurs téléphones ne fonctionneront donc plus à la fermeture des réseaux 2G et 3G des opérateurs choisis par ces usagers. Il peut s'agir de téléphones d'anciennes générations ou de modèles minimalistes.

Pour identifier si votre téléphone est a minima compatible avec les réseaux 4G et vous permet d'accéder à tous les services disponibles sur ces réseaux (appels, SMS et accès à internet) vous pouvez suivre les étapes suivantes :

- vérifiez que votre téléphone est compatible avec la technologie 4G, notamment en vous référant aux caractéristiques indiquées dans sa fiche technique ou aux données de son constructeur, facilement accessibles sur internet, en tapant par exemple « [modèle du téléphone] compatibilité 4G » sur un moteur de recherche ;
- par ailleurs, même si votre téléphone est compatible avec la 4G, il se pourrait qu'il ne le soit pas avec la technologie d'appels ou voix sur 4G (Voice over LTE ou VoLTE). Pour vérifier cette compatibilité, vous pouvez vous référer à la fiche technique du téléphone ou aux données du constructeur, notamment accessibles sur internet, et consulter les pages internet créées par certains opérateurs :
 - Orange ;
 - Bouygues Télécom ;
 - SFR et RED.

- enfin, bon à savoir : sur certains modèles de téléphones mobiles, cette compatibilité à la VoLTE peut passer par la mise à jour du logiciel du téléphone. Vérifiez que vous disposez de la dernière version du logiciel de votre téléphone et mettez-le à jour si besoin pour bénéficier des services d'appels 4G. Pour mettre à jour le logiciel de votre téléphone :
 - sur le système Android, ouvrez l'application « Paramètres », appuyez sur « Système » puis « Mise à jour logicielle » et suivez les instructions à l'écran ;
 - sur le système de la marque Apple, ouvrez l'application « Réglages », appuyez sur « Général » puis « Mise à jour logicielle » et validez « Mettre à jour ».

Lors de l'achat d'un nouveau téléphone, pensez à vérifier sa compatibilité a minima avec la 4G (y compris la fonction d'appels sur 4G) si vous le destinez à une utilisation qui se prolongerait au-delà des dates de fermeture des réseaux 2G/3G annoncées par les opérateurs.

Si vous disposez d'un téléphone compatible a minima avec la 4G ou 4G/5G, pensez également à vérifier dans les réglages du téléphone que les réseaux cochés pour les communications sont bien « 4G » et/ou « 5G ».

Quels autres équipements et services utilisent encore la 2G/3G ?

Certains équipements participant à la gestion technique des bâtiments ou au pilotage de l'activité peuvent encore fonctionner sur les réseaux 2G et 3G, comme par exemple :

- des systèmes d'alarme connectés et de télésurveillance ;
- des téléalarmes d'ascenseurs ;
- des systèmes de gestion de l'eau ;
- des systèmes de pilotage du chauffage ;
- des interphones et visiophones connectés.

Comment anticiper la fin de la 2G/3G ?

À l'extinction des réseaux 2G et 3G, **les équipements qui ne sont pas compatibles avec des technologies de télécommunication comme la 4G et la 5G, ou d'autres technologies alternatives, devront être remplacés car ils ne pourront plus fonctionner.**

Pour vous assurer du futur fonctionnement de vos équipements lorsque les réseaux 2G/3G seront éteints, nous vous invitons à **établir dès maintenant un diagnostic** de vos équipements **en contactant votre fournisseur**. Celui-ci pourra, en outre, vous contacter directement dans le cadre des campagnes d'information, de mises à jour ou de remplacement des équipements ne fonctionnant que sur les réseaux mobiles 2G et 3G.

Le Cercle CREDO, association d'experts et d'acteurs de la fibre optique, a rédigé un guide sur la gestion technique des bâtiments dans le cadre de la fermeture du cuivre. De nombreuses solutions présentées dans ce guide conviennent également pour remplacer les équipements fonctionnant sur les réseaux 2G et 3G.

Pour plus d'informations sur l'extinction des réseaux 2G/3G

La Direction générale des Entreprises et l'Arcep ont conjointement élaboré une plaquette d'information sur la migration des équipements et cas d'usages spécifiques utilisant encore la 2G et la 3G.

La Fédération française des Télécoms a également publié une plaquette d'information.

Vous trouverez ci-après une liste non exhaustive des publications d'opérateurs de télécommunication mobile détaillant les plans respectifs d'extinction des réseaux 2G et 3G et d'autres informations à ce sujet.

Les éléments contenus dans ces publications relèvent exclusivement des opérateurs et de la FFT qui les ont mises en ligne et n'engagent pas la communication de l'État.

Bouygues Télécom

Pour le grand public :
Arrêt réseaux mobiles 2G/3G

Pour les entreprises :
Arrêt programmé de la 2G et de la 3G
:
4 questions pour tout comprendre

Pour les clients Objenious :
Déploiement national du LTE-M
& du NB-IoT de Bouygues Télécom
et arrêt programmé des technologies
2G et 3G

Orange

Pour le grand public :
L'arrêt de la 2G et de la 3G

Pour les entreprises :
Arrêt des réseaux 2G et 3G : quel
calendrier,
quels impacts, quelles alternatives ?

Pour le marché de gros (Orange
Wholesale) :
Arrêt des technologies 2G et 3G en
France

SFR

Pour le grand public :
Fin des réseaux 2G et 3G :
qu'est-ce que cela implique ?

